Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260709-DELIB202607087-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 02.07.2026 **Affichage** : 02.07.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 16 Absents : 7 Pouvoirs : 5 Votants : 21

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, TOUCHEFEU Sandrine, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : PRODHOMME Annie (pouvoir à Mme TOUCHEFEU), MOCHON Nathalie (pouvoir à M. CHATAIGNER), BEILLEVERT Valérie (pouvoir à M. JOSSELIN), QUESNE Thierry (pouvoir à M. BOULANGER), LEROY Charlène, MAGNET Aurore (pouvoir à M. FORÊT).

Votes
Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Absent : BUCCO Mattéo.

Secrétaire de séance : M. Benjamin BOULANGER.

2026-07-087 MODIFICATION DU PERIMETRE DES ABORDS DE L'EGLISE SAINT-MARTIN A FLEURIGNE – ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire rappelle aux élus que la commune a engagé une procédure de **création d'un périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Martin de Fleurigné**, monument inscrit au titre des Monuments historiques.

Cette procédure est conduite conformément aux dispositions des articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine, ainsi qu'aux dispositions du Code de l'environnement relatives à l'enquête publique.
L'étude préalable a été réalisée par ADAO Urbanisme en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, lequel a émis un **avis favorable** sur le projet de périmètre.
Dans le cadre de la poursuite de cette procédure, il convient désormais d'organiser **une enquête publique** qui pourrait se dérouler du 15 septembre 2026 au 15 octobre 2026 inclus, soit pendant une durée de trente-et-un jours.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de procéder à **l'enquête publique sur la modification du périmètre des abords de l'Eglise Saint-Martin de Fleurigné**, suivant l'étude préalable réalisée (étude patrimoniale, urbaine et paysagère) et le projet d'un nouveau périmètre validé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 9 juillet 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Benjamin BOULANGER.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.